



Nouveautés autour du Lac de la Haute-Sûre !

Le Lac de la Haute-Sûre n'est pas seulement le plus grand réservoir d'eau potable du Luxembourg, mais pendant les mois d'été, il est également connu au-delà des frontières du pays comme un paradis nautique et pédestre.

Pour la saison de cette année, le Parc Naturel de la Haute-Sûre a des nouvelles très réjouissantes. Après de nombreuses discussions au cours des derniers mois concernant la gestion des plages et le volume de visiteurs associé en raison de la pandémie de COVID-19 en cours, la situation est claire avant le début de la saison balnéaire. Comme l'année dernière, les visiteurs du Lac de la Haute-Sûre qui souhaitent s'installer sur les plages doivent faire une réservation à l'avance. Cette démarche peut être effectuée gratuitement via le site web www.visit-eislek.lu ou l'application *Éislek*. Un maximum de 5 places peut être réservé par personne. Alors qu'en 2020, les visiteurs ne devaient réserver que les week-ends et les jours fériés, les réservations sont désormais également obligatoires en semaine.

Seul un tel système de réservation, associé au recours à du personnel de sécurité, permet de garantir le respect des mesures sanitaires. Cela profite à la santé et à la sécurité de tous les visiteurs du Lac de la Haute-Sûre. Le financement du système de réservation et des coûts associés à la vérification sur place seront pris en charge par le gouvernement en raison des mesures supplémentaires encourues à la suite de la pandémie de COVID-19. Le travail administratif sera assuré par le Parc Naturel de la Haute-Sûre et l'office régional du tourisme *Éislek*.

Guidage des visiteurs par le système de réservation

À partir du samedi 22 mai, le système de réservation sera en place jusqu'à la fin de la saison balnéaire. Les réservations en ligne peuvent être effectuées gratuitement à partir du 20 mai via www.visit-eislek.lu ou l'application *Éislek*. Alors qu'en 2020, les visiteurs ne devaient réserver que les week-ends et les jours fériés, les réservations sont désormais obligatoires en semaine également. Les personnes qui ont déjà fait une réservation et qui ne peuvent pas se rendre à la plage doivent annuler leur réservation en envoyant un courriel à info@visit-eislek.lu.

Sont exclues des réservations les activités où les visiteurs ne s'installent pas sur la plage. Par conséquent, les visiteurs n'ont pas besoin de faire de réservation s'ils souhaitent faire une randonnée le long du lac ou faire du kayak ou de la pêche sur le réservoir, par exemple.

Les mesures d'hygiène en vigueur s'appliquent également lors d'un séjour au lac de la Haute-Sûre. Veuillez vous informer sur www.covid-19.lu.

Contrôle du trafic

Si vous souhaitez vous rendre au réservoir de manière durable et vous épargner la recherche d'une place de parking, vous avez le choix entre différents bus et la navette du lac, qui est particulièrement proposée pendant la saison balnéaire.

Le lac est facilement accessible par la ligne de bus 535 (Ettelbruck - Insborn - Ettelbruck), qui circule le dimanche, comme en semaine, toutes les heures de 7h00 du matin à 20h00 du soir.

À partir du 9 mai, la « Stauséi-Navette » fera à nouveau le tour du lac toutes les heures. Au début et encore jusqu'en juin, il y aura malheureusement une augmentation du temps de trajet d'environ 15 min. dans les deux sens entre les arrêts ARSDORF, Misärsbreck (Parking) et BOULAIDE, Poste, en raison des travaux de voirie à Pont-Misère. Sur www.mobiliteit.lu vous trouverez toutes les informations et détails.

En plus des différentes lignes de bus, le parking d'accueil gratuit « Am Kéilert » à Insborn sera mis en place pendant la saison. Le parking se trouve directement sur la N27 entre Insborn et Arsdorf et est signalée par des panneaux. Profitez d'une promenade de 15 minutes jusqu'au lac. La commune d'Esch-sur-Sûre propose également une navette les week-ends et les jours fériés de grande affluence. Elle conduit les visiteurs confortablement toutes les 20 minutes du parking d'accueil « Am Kéilert » aux plages de Lultzhausen et d'Insborn. Les résidents vous en remercieront.

Règles de comportement des réservoirs

En été, le lac de la Haute-Sûre attire un large public - ce n'est pas étonnant : le paysage fantastique, les sentiers de randonnée et les pelouses attrayantes forment une base parfaite pour une petite excursion. Le lac de barrage est également le cœur du Parc Naturel de la Haute-Sûre, avec une capacité maximale de 60 millions de m³ d'eau – de l'eau qui alimente trois quarts de la population luxembourgeoise en eau potable. C'est pourquoi il est particulièrement important de garder le réservoir propre et de le protéger de toute dégradation de la qualité de l'eau.

Cela explique pourquoi, si la baignade est un plaisir pour tous, le nécessaire respect de l'environnement et donc de l'eau est aussi un devoir pour tous. Certaines règles doivent donc être strictement respectées lors d'une visite :

1. Comme dans tout le pays, il est interdit de jeter des déchets dans la nature - des substances inadaptées, comme des polluants solubles ou même du plastique, entraînent la contamination de l'eau. S'il reste des déchets après le pique-nique au lac, il faut les déposer dans les poubelles prévues à cet effet et, comme cela est proposé sur certaines plages, les trier correctement pour les recycler. Si cela n'est pas possible en raison de conteneurs trop remplis, les déchets doivent être éliminés à domicile.

2. Les barbecues ne sont autorisés qu'aux endroits désignés. Autour du réservoir, des aires de barbecue ont été installées l'année passée au lieu-dit « Fuussefeld » à Insenborn. Aux plages d'Insenborn « Fuussefeld » et à Lultzhausen, les visiteurs peuvent déjà bénéficier de stands de snacks mobiles. Il est interdit de faire des barbecues sauvages et d'allumer des feux sur les plages.

3. Les chiens sont interdits sur toutes les plages autour du Lac de la Haute-Sûre. Encore et toujours, les chiens amenés entraînent des troubles parmi les baigneurs, c'est pourquoi les communes ont émis une interdiction. Cette interdiction doit également être respectée dans l'intérêt du grand public.

4. Passer la nuit dans la nature - le camping sauvage est interdit dans tout le Luxembourg. Cela s'applique également à la région du Parc Naturel de la Haute-Sûre. Les fêtes nocturnes sur les plages entraînent non seulement le mécontentement des habitants des villages environnants, mais aussi la perturbation de la faune nocturne.

Les nouvelles offres, développées par le Parc Naturel de la Haute-Sûre ces dernières années, visent à rendre peu attrayants les comportements illégaux et destructeurs pour l'environnement et à promouvoir un comportement respectueux de la ressource eau, de l'environnement et des autres êtres humains.

Grâce au soutien financier du Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire, cette année, un « Ranger » sera également présent sur les plages pendant les mois d'été afin d'informer et de sensibiliser les visiteurs et, si nécessaire, de leur signaler tout manquements aux règles.

Le Parc Naturel de la Haute-Sûre et l'office régional du tourisme *Éislek* vous souhaitent un agréable séjour dans la région.